

**DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS**

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**LE KIOSQUE –
ATTRIBUTION DE
SEPT BOURSES
AGIS T JEUNE.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUËR, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Arnold BAC, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT EXCUSE :
Georges AMZEL.

ABSENT :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Françoise BALTEL.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20181219-D132-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**OBJET : LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE SEPT BOURSES AGIS T JEUNE****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,**CONSIDERANT** que les dossiers Agis T Jeune présentés respectivement par ALBERT Carl-Marie, ILHAMI Raouia, KANOUTE Mamadou, LORENT Pierre-Emmanuel, MHARCHI Zahra, SARFATI Kimberley et VENAIL Tom, se sont chacun vus attribuer un prix de 300 euros par le jury réuni les 9 et 12 novembre 2018,**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à verser sept bourses de 300 euros respectivement à ALBERT Carl-Marie, ILHAMI Raouia, KANOUTE Mamadou, LORENT Pierre-Emmanuel, MHARCHI Zahra, SARFATI Kimberley et VENAIL Tom, pour des projets de solidarité ou de développement durable.**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de la ville.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

DANIEL GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33**Voix contre****Abstentions****NPPV**Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20181219-D132-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018